

MARCHÉVILLE INFOS

N° 11

marcheville28.fr

Mai – Juin 2023



LE MOT DU MAIRE

Respect Républicain

Entre les affaires de chiens errants, de nuisances sonores, de voitures mal stationnées, de poubelles restées sur le trottoir, de feux de jardins strictement interdits, la vie de maire n'est pas un long fleuve tranquille. Mais au-delà du quotidien, il faut bien réfléchir au sens de la fonction d'élu et prendre du recul. J'ai une conviction, celle de l'intérêt général. Le bien commun c'est le contraire, surtout pour les élus, de voir la commune de son seul pas de porte. C'est sortir de son périmètre de voisinage, s'extraire d'un point de vue purement individuel. Il faut prendre un peu de hauteur. Essayer d'anticiper quand cela est possible. Préparer et travailler les dossiers. Se former, s'informer. Comprendre le fonctionnement public -complexe- pour enrichir l'efficacité du débat. Nous sommes des élus de la République et être élu c'est porter le respect des rôles et des mandats de chacun. Sinon, il n'y a plus de valeurs, plus d'exemple, le nihilisme règne. La vie publique n'est pas toujours sereine avec, parfois, ses coups bas, ses dénigrements et ses ricanements qui ne rehaussent pas le débat. Le maire est la cible idéale. Parfois le bouc émissaire.

Depuis le début de mandat avec un recours en annulation de l'élection, le ton a été donné. Mais des adversaires en politique ne doivent pas être des ennemis. C'est le fondement même de la Démocratie, de la République et de l'état de droit. À défaut de le concevoir, le néant républicain n'est pas loin.

Le Maire
Patrick LAGE

ÉCOLE : UNE CLASSE SAUVÉE !

La mobilisation entre élus, enseignants et parents a permis de sauver une classe sur le regroupement Magny-Marchéville, pour la prochaine rentrée scolaire 2023-2024. Une réussite à souligner alors que les fermetures de classes se multiplient.

«*Je suis un maire heureux*», expliquait le maire de Marchéville lors du dernier conseil d'école qui confirmait officiellement le sauvetage d'une classe sur Magny-Marchéville pour la prochaine rentrée scolaire. Depuis de longs mois, les élus des différentes communes réfléchissaient à l'accueil des élèves des Châtelliers-Notre-Dame dans les classes de Magny ou de Marchéville. Après une concertation avec les parents, des contacts avec l'Inspection Académique, les maires et les enseignants ce sera une réalité pour la prochaine rentrée scolaire avec la venue d'une dizaine d'enfants. Au total 133 élèves sont attendus sur le regroupement pédagogique, 78 à Magny et 55 à Marchéville avec les 3 classes qui sont préservées.

PROXIMITÉ

Une réflexion est aussi en cours concernant la venue

d'élèves d'une autre commune. Cette nouvelle organisation de proximité permet aussi de réduire les circuits de ramassage scolaire mis en place par la Communauté de communes Entre Beauce et Perche. Sur le plan des effectifs scolaires, la situation demeure fragile d'autant plus avec la réduction drastique des droits à construire malheureusement instaurée par les contraintes du Plan local d'urbanisme intercommunal. Un des points majeurs du mandat municipal est la défense de l'école. «*Si tout ne dépend pas de la mai-
rie, nous ne sommes pas résignés à la fermeture des
classes, le déclin du restaurant scolaire et la ferme-
ture de sa cuisine. D'autant plus puisqu'une enquête
auprès des enfants et des parents plébiscite la qua-
lité de la cantine et celle du service public si souvent
critiqué. L'école c'est aujourd'hui la vie du village.*», souligne le maire de Marchéville.



UN DESSIN DE L'ÉCOLE SUR LES CAMIONS

La classe de CM 1 de Marchéville a participé au concours de dessins organisé par le Sictom-BBI « Habilie ton camion poubelle ». Le dessin de la petite Aurore a été sélectionné par le jury et la classe fait partie des 6 gagnantes. Lors de la remise des prix, les enfants ont peu voir leurs dessins ornant les flancs des camions du SICTOM-BBI. À ce propos, il est rappelé aux habitants de rentrer leurs poubelles après le ramassage.



DISPARITION

Philippe Huvet conseiller municipal depuis 2020 vient de disparaître brutalement fin mars. Le maire, les adjoints et les conseillers municipaux adressent une nouvelle fois leurs condoléances à sa famille et ses proches.

476 HABITANTS

L'INSEE a communiqué les chiffres des populations légales au 1^{er} janvier 2020 en vigueur au 1^{er} janvier 2023. 476 habitants pour la population municipale et 484 pour la population totale.

CRÉATION DE LA TAXE GEMAPI

La Communauté de communes a décidé la création de la taxe facultative GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) à compter du 1^{er} janvier 2024. Le montant est réparti sur les 4 taxes (habitation pour résidence secondaire, foncier bâti, foncier non bâti, et cotisation foncière des entreprises). L'intercommunalité appelle un montant global et les services fiscaux calculent les hausses de taxes locales nécessaires au recouvrement du montant. Le montant de la taxe est plafonné pour l'instant à 40 Euros par habitant. Le maire de Marchéville a voté contre la création de cette taxe supplémentaire.

COMMÉMORATION DU 8 MAI

La commémoration du 8 mai se déroulera à partir de 11 h 30 devant le monument aux morts en présence notamment des sapeurs-pompiers de Magny. La remise de gerbe sera suivie d'un recueillement devant les tombes des militaires morts pour la France. Un pot républicain de l'amitié clôturera cette célébration.

Cette lettre est éditée par la mairie de Marchéville, 2 place de l'Eglise.
28120 Marchéville. Tél. 02 37 24 52 36.
commune-de-marcheville@orange.fr
marcheville28.fr

Directeur de la publication : Patrick Lage.
Comité éditorial -Rédaction : Patrick Lage
- Thierry Hémon, Marie-Line Amé, Corinne
Vaudolon. Imprimé par nos soins.



Après l'installation de la pompe à chaleur pour chauffer la mairie et une salle de classe, la rénovation thermique des bâtiments se poursuit cette année avec le changement des fenêtres du côté nord de la mairie et le passage en éclairage LED des classes de l'école.

UN BUDGET DE PRÉCAUTION FACE À L'INFLATION

Après la crise sanitaire, les années se suivent et se ressemblent dans un contexte lourd d'incertitudes politiques, économiques et sociales. Le budget 2023 vient d'être adopté par le conseil municipal pour faire face notamment à l'inflation qui pèse sur le budget de fonctionnement. Les taux communaux des taxes foncières n'augmentent pas.

Depuis le début de l'année, la commune est confrontée à des hausses de prix significatives : assurances, analyses de l'eau, énergie, produits alimentaires avec une hausse des prix inédite depuis 50 ans (+ 17 %). Le budget primitif 2023 est de 592 681 €, dont 54 507 en investissement. Le budget de fonctionnement est de 538 174 € contre 503 605 l'an passé soit une hausse globale de 34 569 € (+ 6,86 %). Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement sont en hausse de plus de 7 % pour les charges à caractère général, dont l'énergie avec des augmentations de 15 % et les augmentations alimentaires incluses. Les charges de personnel répercutent la hausse du point d'indice. Elles passent à 184 250 € contre 103 658 € en 2022 (+18 658 €, + 11,26 %).

INVESTISSEMENTS

Côté investissements, les efforts de rénovation énergétique se poursuivent avec le passage au LED de l'éclairage des classes de l'école, le changement des fenêtres de la façade nord de la mairie et le réta-

bissement d'une sortie de secours pour la mairie. Le début de la mise en valeur de la mare est aussi prévu pour cette année. Environ 40 000 euros de travaux sont fléchés et des subventions ont été demandées auprès de l'État et du Conseil départemental.

PAS DE HAUSSE DES TAUX COMMUNAUX

La loi de finances 2023 votée par le Parlement prévoit la revalorisation de la base des propriétés bâties et non bâties à + 7,1 %. C'est sur les bases déterminées par l'État que s'appliquent les taux votés par le conseil municipal. Il a décidé de maintenir les mêmes taux que l'an passé. Il n'y aura donc pas d'augmentation des taux communaux. Concernant le budget annexe de l'eau, le conseil municipal a décidé de répercuter l'augmentation d'environ 10 centimes du prix l'eau produite par la Communauté de communes Entre Beauce et Perche et distribuée ensuite par la commune.

UN APPEL À L'HÉBERGEMENT POUR LES ARTISTES DE « LA GRANDE BALADE »

L'événement culturel et festif « La Grande Balade 2023 » organisé par la Communauté de communes « Entre Beauce et Perche » fera étape dans la commune le dimanche 3 septembre. Un spectacle pour enfants intitulé « le garage de papa » sera présenté dans la cour de l'école ou du restaurant scolaire. Un appel est lancé aux habitants pour héberger gracieusement au moins pour une nuit quatre artistes. Des bénévoles sont aussi recherchés. Pour cela, merci d'écrire un mail à communication@entrebeauceet-perche.fr en précisant les missions qui pourraient vous intéresser (accueil des artistes, accueil du public, bricolage de la signalétique, décoration, relais pour la communication, aide à la buvette, etc.).